

Les sociétés anglaise, espagnole et française au XVII^e siècle

Gutton – 979-10-231-2183-4



PUPS

LES SOCIÉTÉS ANGLAISE, ESPAGNOLE
ET FRANÇAISE AU XVII^e SIÈCLE

**BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES HISTORIENS MODERNISTES
DES UNIVERSITÉS FRANÇAISES (AHMUF)**

Les sociétés anglaise, espagnole
et française au XVII^e siècle



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007

© Sorbonne Université Presses, 2022

ISBN papier : 978-2-84050-490-1

PDF complet – 979-10-231-2175-9

TIRÉS À PART EN PDF :

Préface – 979-10-231-2176-6

Brumont – 979-10-231-2177-3

Jettot – 979-10-231-2178-0

Coste – 979-10-231-2179-7

Bennassar – 979-10-231-2180-3

Guillaume-Alonso – 979-10-231-2181-0

Mazouer – 979-10-231-2182-7

Gutton – 979-10-231-2183-4

Maquette et réalisation : Compo-Méca s.a.r.l. (Mouguerre)

d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois/3dzs

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

Tél. (33) 01 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

L' ASSISTANCE EN FRANCE, EN ANGLETERRE ET EN ESPAGNE AU XVII^e SIÈCLE

Jean-Pierre Gutton
Université Lumière (Lyon 2)

Les limites chronologiques du programme conviennent assez mal à l'étude du paupérisme et de l'assistance. On ne peut comprendre, en effet, ce qui se passe au XVII^e siècle sans dire combien la réforme administrative de l'assistance au XVI^e siècle théorisée, après coup, dans le *De subventione pauperum* de Juan Luis Vivès (1526), (interdiction de la mendicité et de l'aumône manuelle, organisation d'aumônes générales qui secourent à domicile, hôpitaux en principe réservés aux malades et aux enfants) a rapidement montré ses limites. Une bonne partie de la problématique du renfermement en découle. Et ce même renfermement, qui constitue un thème essentiel du sujet au XVII^e siècle, donne lieu à suffisamment de critiques, avouées ou inavouées, pour que, dès les années 1680, s'esquissent de nouvelles pratiques.

Le caractère apparemment radical des réformes du XVI^e siècle ne doit pas masquer que l'image du pauvre, représentant du Christ sur terre, ne s'est qu'estompée. Les petits hôpitaux ruraux qui accueillent sans contrôle tous les pauvres subsistent largement tant en France qu'en Espagne¹. Plus encore, il faut insister sur le fait que, pour beaucoup, pauvreté et mendicité demeurent signes d'élection. Ce trait est particulièrement net pour l'Espagne qui était d'ailleurs plutôt restée en retrait des évolutions du XVI^e siècle². Certes, dans les années 1545, des villes comme Zamora, Salamanque, Valladolid ont tenté d'assister les pauvres au moyen d'une souscription. Mais la résistance à ce système qui entend interdire la mendicité est forte. En janvier 1545, la *Deliberacion en la causa des los pobres* de Domingo de Soto prend la défense des mendiants. Charité à l'espagnole qui s'illustre à peu près au même moment avec les frères de la charité de Jean de Dieu établis à Grenade en 1540, « frères au cabas » qui collectent les aumônes le soir tombant quand le chrétien est saisi de l'angoisse du salut et dont le *Colloque des chiens*

1 B. Bennassar, *Valladolid et ses campagnes au XVI^e siècle*, Paris, Mouton, 1967, p. 447-450.

2 M. Jimenez Salas, *Historia de la asistencia social en Espana en la edad moderna*, Madrid, 1958.

(1613) de Cervantès procure l'écho³. En 1564, un régulier encore, Laurent de Villavicencio, fait paraître à Anvers son *De oeconomia sacra circo pauperum curam a Christo instituta* : le pouvoir civil n'a pas à réglementer la mendicité qui est légitime si elle est exercée par nécessité. Mais c'est sans doute, Miguel de Giginta qui est le plus porteur d'avenir avec son *Tratado de remedio de pobres* (1579)⁴. Ce chanoine d'Elne allait tenter d'instaurer un réseau d'hospices-ateliers capables de subvenir aux besoins des « pauvres mendiants » et d'offrir aux plus valides d'entre eux la possibilité de se régénérer par le travail. Programme qui, ainsi que Bronislaw Geremek l'a noté, anticipait le XVII^e siècle⁵. De 1574 à 1587, il parcourt inlassablement la péninsule pour tenter d'imposer ses vues, comme son récit autobiographique *Atalaya de Carida*, Sarragosse, 1587, nous le dit. Des *Casas de Misericordia* naissent de cette prise de conscience. Giginta, en dépit de vives oppositions, parvient à en fonder dans quelques grandes villes, fort de l'appui des Cortes et de l'Inquisiteur général du Royaume. Appui essentiel dans une Espagne où la théologie de la mendicité demeure si vivace qu'en 1599, le docteur Pérez de Herrera, continuateur de Giginta sans doute disparu vers 1588-1589, se verra reprocher de vouloir une loi sur les pauvres « inventée par les Anglais et des gens aujourd'hui oublieux de la parole divine ». Giginta répondait à l'aggravation de la mendicité suscitée par un fort exode rural, par l'asphyxie économique créée par la banqueroute d'État de 1575-1577 et rendue dangereuse par la délinquance des picaros. Giginta propose une solution moyenne entre l'enfermement et la liberté de mendier avec des établissements semi-ouverts. Les mendiants y trouvent refuge, nourriture, éducation en échange d'un « travail modéré » permettant d'apprendre un métier. Des invalides quèteront pour tous. À ce projet irénique Lorenzo de Villavicencio finit par apporter son aval. Plusieurs de ces maisons fonctionneront entre 1581 et 1588, notamment à Tolède, Madrid, Barcelone. Il est vrai que les maisons de miséricorde de Giginta, inspirées d'exemples dans les États pontificaux, durèrent peu. Mais, quelque vingt ans plus tard, les neuf *Discursos del Amparo de los legitimos pobres, y reduction de los fingidos y principio de los Albergues destos Reynos* (1598) de Cristobal Pérez de Herrera, médecin en chef des galères du Roi, va plus loin. Il veut mettre les mendiants au travail car

³ *Nouvelles exemplaires*, Paris, 1981, p. 514 sqq.

⁴ Miguel de Giginta, *Tratado de remedio de pobres. Edicion y estudio introductorio* Felix Santolario Sierra, Barcelona, 2000. Voyez aussi le très commode recueil de textes procuré par R. Carrasco et M. Cavillac, *Le Débat sur les pauvres et la pauvreté dans l'Espagne du siècle d'or* (1520-1620). *Les pièces du dossier*, Toulouse, PUM, 1991.

⁵ B. Geremek, *La Potence ou la pitié : l'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, NRF, Gallimard, 1987, p. 258.

M. Cavillac, « Noblesse et ambiguïté au temps de Cervantès », *Mélanges de la Casa Velasquez*, t. XI, (1975), p. 177-212. M. Cavillac et J. P. Le Flem, « La « probenza de limpiza » de sangre du Dr Cristobal de Herrera », *Mélanges de la Casa Velasquez*, t. XI, (1975), p. 565-575.

son projet mercantiliste se fonde sur le développement du secteur productif dans le cadre d'une économie nationalisée et fondée sur l'essor manufacturier. Des « pauvres légitimes », admis dans des *albergues* sont, certes, autorisés à mendier, mais d'autres traits annoncent l'enfermement : organisation conventuelle du temps, instruction religieuse obligatoire, rafle des vagabonds, plan d'éducation professionnelle des jeunes mendiants. Ce plan ne semble pas avoir été beaucoup mis en pratique, la mort de Philippe II réduisant considérablement le crédit d'Herrera. Michel Cavillac a souligné que ce projet se situe dans la logique d'une préoccupation essentielle de la mentalité conversa qui est celle de Herrera. Réintégrer les marginaux dans la vie économique suppose briser la hantise de la pureté de sang. La dignité serait désormais liée à l'utilité sociale et cette conception de l'honneur négligeait les clivages sociaux. C'était une condamnation de l'oïveté que l'Espagne n'était pas prête à entendre ! Rien de très durable ne resta en Espagne des nombreuses tentatives de réformes du XVI^e siècle sinon la fusion de très petits établissements, appartenant le plus souvent à des confréries locales. Fusions assurées par l'alliance de la Couronne et de l'Église contre les autorités municipales. Ainsi à Valladolid, Barcelone, Madrid où le nombre des hôpitaux passe de quinze à quatre, Séville où il fut réduit de soixante-seize à seize⁶. C'est en réalité dans la seconde moitié du XVIII^e siècle seulement que l'Espagne réforma profondément son système d'assistance.

Dans les deux autres pays inscrits au programme on constate aussi un certain détachement à l'égard des réformes du XVI^e siècle et aussi la tentation de l'enfermement. En France, les offensives dirigées contre les mendiants n'ont nullement mis fin à la mendicité et à l'aumône manuelle. Ni empêché le choix de parrains parmi les pauvres ou l'élection de sépulture dans le cimetière des pauvres. Mais, en même temps, des tentatives d'enfermement ont lieu. Le Grand Bureau des Pauvres de Paris s'applique, dès 1554, à enfermer dans l'hôpital Saint-Germain « les vieils et decrepitz, et autres pauvres incorrigibles ou invalides et impotens ». Tentative éphémère, tandis que les projets de l'Aumône générale de Lyon qui vont dans le même sens n'aboutissent pas. Mais l'idée est partout en germe, et bientôt les exemples des États pontificaux et des Provinces-Unies pourront faire école. Un concile, tenu à Bordeaux en 1583, recommandait d'interdire la mendicité et de renfermer les mendiants en les employant à un travail utile⁷.

6 J.-I. Carmona García, *El sistema de hospitalidad pública en la Sevilla del Antiguo Regimen*, Sevilla, 1979. A. M. Gonzalez Diaz, *Poder urbano y asistencia social. El hospital San Hermanegildo de Sevilla (1453-1837)*, Sevilla, Diputación Provincial de Sevilla, Servicio de Publicaciones, 1997.

7 J. Imbert, « Les prescriptions hospitalières du Concile de Trente et leur diffusion en France », *R. H. E. F.*, 1956, p. 5-28.

En Angleterre et au pays de Galles, un *act* de 1598, légèrement modifié en 1601, constitue ce que l'on nomme la loi des Pauvres d'Elisabeth. Mesure de circonstance votée jusqu'à la prochaine session du parlement, elle restera en vigueur jusqu'en 1834. Le système repose sur des *Overseers of the Poor*, contrôlés par les juges de paix. La mendicité est interdite et une taxe obligatoire permet de secourir les pauvres invalides et les vieillards. Les enfants pauvres sont mis en apprentissage et les pauvres valides sont contraints au travail⁸. Cependant, toute l'historiographie britannique insiste sur l'idée que le parlement avait voté cette loi pensant qu'elle s'appliquerait aux périodes de crise et que la charité privée pouvait suffire en année normale. La loi des Pauvres fut d'ailleurs longue à entrer en application. Surtout, les travaux de W. K. Jordan montrent que le siècle de la Réforme a donné une nouvelle vie à la charité privée. Des années 1600 à la Restauration, plus de 90 % des dépenses d'assistance seraient venues de la charité privée⁹.

124

Ainsi, au début des années 1600, partout la charité privée demeurait essentielle. Mais l'opinion recherchait toujours une solution à la question du paupérisme et, sur le continent, la tentation de séparer les pauvres du reste de la société s'affirmait.

Les réalisations du XVII^e siècle inspirées de la séparation – déportation et surtout enfermement – sont le fait de l'Angleterre et de la France. L'Espagne que l'on a ressentie si partagée sur ces sujets, innove fort peu au XVII^e siècle. Au début du siècle, les appels à la mise au travail de tous lancés par Martin Gonzales de Cellorigo ou par Sancho de Moncada demeurent sans effet. Le drame de l'inadaptation de l'Espagne à la modernité se joue. Faute d'avoir fait bon usage du trésor des Indes, dévoyé par la spéculation financière et l'idéal nobiliaire de la rente, la Castille génère une société d'assistés dont le parasitisme mendiant est un épiphénomène. Les formes anciennes de la charité y sont conservées même dans les grandes villes. Les distributions des couvents demeurent très répandues, avec les abus qu'elles peuvent générer. À la porte des chartreuses de Séville, des pauvres sont étouffés lors des bousculades que ces distributions occasionnent¹⁰. Quelques maisons inspirées des projets de Cristobal Pérez de Herrera sont créées, mais avec peu de succès. Don Miguel Manara, organisateur de l'hospice de la Charité de Séville, s'indigne dans une lettre contre un projet d'hôpital destiné à enfermer les pauvres à Madrid : « Ce n'est pas un hôpital, ce sont bien plutôt des

8 Texte du *Poor Relief Act* dans J. R. Tanner, *Tudor constitutional Documents. A. D. 1485-1603. With an historical commentary*, Cambridge, 1922, p. 488-494.

9 W. K. Jordan, *Philantropy in England, 1480-1660*, 1959. *The Charities of London*, 1960. *The Charities of Rural England*, London, George Allen & Unwin, 1961.

10 B. Cuartero, *Historia de la Cartuja de Sevilla*, Madrid, Real Academia de la Historia, 1950-1954, 2 vol.

galères ». Et pour ses funérailles, il demande que son corps soit transporté sur le brancard des pauvres¹¹. De telles attitudes, preuves manifestes de la croyance à l'idée que le pauvre est membre souffrant de Jésus-Christ, se rencontrent aussi ailleurs et notamment en France, ainsi l'interpellation de Grignon de Montfort qui, un soir, ramenant un pauvre sur son dos, crie au portier du monastère qui l'héberge : « Ouvrez à Jésus-Christ ». Mais, en Angleterre comme en France, c'est bien l'idée de l'enfermement et du travail forcé qui s'imposent, étant bien entendu que le mouvement n'est pas une particularité de ces deux pays. États pontificaux et Provinces-Unies constituent d'ailleurs des modèles, redisons-le.

Si le recours à l'enfermement s'appuie sur une idéologie sur laquelle nous allons revenir, il se fonde aussi sur des réalités économiques et sociales. En France, l'orientation de la politique du royaume est scellée par la journée des Dupes. La réforme intérieure est sacrifiée à un autre impératif : la lutte contre l'encercllement par les Habsbourg. Il en résulte un effort de guerre qui induit un poids fiscal tel que la France n'en avait jamais connu. Misère et révoltes en sont des conséquences. En Angleterre, en dépit de la forte organisation des secours que l'on sait, la mendicité demeure très présente. On peut l'expliquer par l'expansion de la population, l'inflation, la fixation des salaires par les juges de paix qui sont aussi des employeurs, Statut des Apprentis (1563) qui réserve l'apprentissage aux fils de tenanciers ayant 40 shillings de revenus, excluant ainsi la plus grande partie des jeunes ruraux. Au cours du siècle, s'ajoutent de nouvelles causes de la misère. La création de l'*excise*, impôt sur la consommation, pèse surtout sur les moins riches. De plus, l'*act of Settlement* (1662) donne aux juges de paix le droit d'éloigner d'une paroisse, dans les quarante jours de son installation, toute personne susceptible de devenir une charge pour les contribuables, n'occupant pas un tènement d'un revenu annuel d'au moins 10 livres sterling, ou ne fournissant pas une caution reconnue valable. À la fin du siècle, des *acts* rendent obligatoire la déclaration de résidence et, durant les quarante jours qui suivent cette déclaration, tout contribuable peut demander l'expulsion du nouvel arrivant. Ce dernier sera alors renvoyé dans le lieu où il possède un domicile par la naissance, le séjour ou l'apprentissage. De telles mesures favorisaient finalement le vagabondage.

En Angleterre, l'enfermement a deux visages¹². Dès la fin du XVI^e siècle, des maisons de correction, municipales ou de comtés, les *Bridewels*, fonctionnent.

11 J.-Cl. Chanalailhes, « L'Hospice de la Charité de Séville », *Bull. Sté française d'histoire des hôpitaux*, 1966, n° 13-14, p. 5-44.

12 Texte du *Workhouses Act* p. 283-285 de *English Historical Documents*, t. X, 1714-1783, edited by D. B. Horn and M. Ransome, London, 1957. J. Hadwin "The problem of poverty in Early Modern England", in Th. Riis (ed.), *Aspects of Poverty in Early Modern Europe*, Firenze, 1981, p. 219-251.

C'est à la fin du xvii^e siècle qu'apparaissent, autrement importantes, des maisons de travail municipales sous le nom de *Workhouses*. La première est créée à Bristol en 1697. D'autres villes suivent vite l'exemple : Worcester, Hull, Exeter, Plymouth, Norwich. En 1722, le *Workhouses act* de George I^{er} généralise l'institution. Il autorise la paroisse ou les inspecteurs des pauvres à

acheter ou louer une maison dans la paroisse ou la ville et à passer un contrat avec une ou plusieurs personnes pour y héberger, entretenir et employer tous les pauvres de leur paroisse ou de leur ville qui désireront recevoir un secours.

126

L'enfermement n'est certes pas obligatoire, mais la mendicité est interdite et le pauvre qui refuse d'entrer au *workhouse* est privé des secours paroissiaux distribués par les *Overseers of the Poor* ! Les principaux caractères de l'enfermement que l'on retrouve sur le continent sont bien présents. Le *workhouse* est une prison. C'est aussi une école qui doit donner une instruction morale et religieuse. Le règlement du *workhouse* de Plymouth impose au *schoolmaster* de présider, chaque matin et soir, la prière des pauvres. Les jours de fête, comme les samedis après-midi, il exhortera les pauvres et les instruira des « éléments fondamentaux de la religion protestante, conformément à la doctrine de l'Église anglicane ». C'est enfin une usine concentrée dont les résultats économiques sont, il est vrai, le plus souvent médiocres. Et il est accusé, utilisant une main-d'œuvre bon marché, de faire une concurrence déloyale aux autres producteurs. Daniel Defoe pense que les *workhouses* créent des pauvres dans une région en les supprimant dans une autre. Au reste la charité privée continue à être importante. À Cambridge, dans la première moitié du siècle, elle permet d'acheter des matières premières pour mettre les pauvres au travail, les adolescents en apprentissage¹³.

En France, l'importance de l'enfermement a parfois été surestimée pour le xvii^e siècle. Certes, il faut dire d'abord que l'idéal de pauvreté volontaire, directement inspiré de la croyance au pauvre image du Christ sur terre, est contestée¹⁴. Sans doute, Gaston de Renty, grand seigneur mystique, supérieur de la Compagnie du Saint-Sacrement, désire « être pauvre comme les pauvres, afin de n'avoir pas la honte d'être mieux qu'eux »¹⁵. Mais l'idéal du siècle, celui de l'école française de spiritualité, est celui, repris de la sagesse antique, de l'*aurea mediocritas*. Idéal du juste milieu, de l'honnête aisance, enseigné au séminaire de Saint-Sulpice, et compatible avec le maintien du système bénéficial si les biens de l'Église, « patrimoine des pauvres », sont bien utilisés. Ce qui était un combat

13 E. M. Hampson, *The Treatment of Poverty in Cambridgeshire, 1597-1834*, Cambridge, Cambridge University Press, 1934, p. 28.

14 P. Christophe, *Les Pauvres et la pauvreté. II^e partie : du XII^e siècle à nos jours*, Paris, Desclée, 1987.

15 R. Triboulet, *Gaston de Renty. 1611-1649. Un homme de ce monde. Un homme de Dieu*, Paris, éditions Beauchesne, 1991.

permanent ! On sait aussi que la pauvreté des moines et des religieuses est mise en cause. Jean-Pierre Camus (1584-1652), évêque de Belley et ami de François de Sales, part en guerre contre la mendicité des religieuses. Dans *Le Directeur spirituel désintéressé selon l'esprit de François de Sales*, 1631, il recommande le travail pour tous. Le livre soulève des passions et un capucin, mandaté pour défendre les religieux, le père Yves de Paris, publie, en 1632, *Les Heureux Succès de la piété*. La pauvreté évangélique amène le renoncement volontaire à tout. Elle est la pauvreté la plus parfaite et donne le droit de mendier. Jean-Pierre Camus, écrivain infatigable, répond et, de 1630 à 1638, la querelle est très vive. Rome et quelques évêques français l'apaiseront, mais des traces importantes subsisteront : hostilité envers les ordres mendiants, arguments contre des moines jugés inutiles.

Ce rappel d'un contexte spirituel était nécessaire pour comprendre les tentatives d'enfermement des pauvres dans la France du XVII^e siècle. Ici, les hôpitaux généraux se multiplient, soit par création, soit par transformation d'un ancien établissement. L'Aumône générale de Lyon, dont la fonction d'hôpital général est décidée en 1614, sert de modèle. La monarchie, sans le financer, prescrit l'enfermement, particulièrement par un édit de juin 1662, un arrêt du conseil de juin 1673, une lettre aux évêques et aux intendants de juin 1676.

Il faut s'interroger sur les raisons de cette diffusion française et, par ailleurs, européenne, de l'enfermement. Il est évident que les misères du temps y sont pour beaucoup. Mais la volonté d'enfermer est surtout soutenue, un peu partout, par deux importants groupes de pression. Le premier est celui des mercantilistes. Enfermer les pauvres c'est imposer un système uniforme d'assistance et on retrouve ici le caractère unificateur, souvent relevé, du mercantilisme¹⁶. C'est aussi vouloir mettre tout le monde au travail. Les mercantilistes français – Laffemas, Montchrestien, La Gomberdière, Eon, Richelieu, – y reviennent constamment. Le fait que les Provinces-Unies aient donné l'exemple de l'enfermement et que leur belle réussite économique étonne et désole ne peut qu'aiguïser l'engagement des mercantilistes en faveur des hôpitaux généraux. Effectivement, des manufactures fonctionnent dans les hôpitaux généraux ou les *workhouses*. Elles ne sont pas toujours rentables mais on les conserve car elles sont aussi des écoles professionnelles et car elles exaltent les vertus du travail. Ce dernier dompte les passions ; il est donc entraîné à l'exercice du libre arbitre. Il a ainsi une valeur éthique et religieuse. Pour ceux qui ne peuvent prier il a valeur de prière. D'autant qu'à la même époque, la création des filles séculières affirme qu'il n'y a pas de différence entre prière et travail. Au reste, le second groupe de pression est spirituel. En France, ce sont

16 E. F. Heckscher, *Mercantilism*, Londres, George Allen et Unwin, 1955.

les dévots, les membres de la compagnie du Saint-Sacrement qui sont souvent à l'origine de la création d'un hôpital général, à commencer par celui de Paris en 1656. Ce sont eux qui imposent, dans le monde clos de l'hôpital, une vie réglée, la périodicité des exercices du culte, le catéchisme plus encore. Tous ceux qui refusent un certain ordre religieux, moral, familial doivent être enfermés pour les contraindre à sauver leurs âmes. Il s'agit des mendiants et vagabonds, mais aussi des libertins, des enfants rebelles, des prostituées. L'âge classique considère que c'est le péché et le vice qui sont à l'origine de la pauvreté. Cette image pessimiste du pauvre, soutenue par les représentations peintes ou gravées de rixes de mendiants et par la diffusion d'une littérature de la gueuserie, conforte la volonté de séparer « bons » et « mauvais » pauvres. Au musée du Puy-en-Velay, un tableau représente un bienfaiteur de l'hôpital général assis à sa table de travail. Une *Bible* y est ouverte au psaume 124 :

128

Fais du bien Yahvé, aux gens de bien,
qui ont au cœur la droiture
mais les tortueux, les dévoyés,
qu'il les repousse
Yahvé, avec les malfaisants.

Le pouvoir royal ne lésina pas – sauf dans le domaine financier – pour faire disparaître mendicité et vagabondage. Tout un arsenal législatif est construit. La condamnation aux galères, en dernier ressort, par un simple lieutenant général de police, est même prévue. Le délit de vagabondage, jusqu'alors fort vague, est défini en décembre 1666 :

Seront déclarez gens sans aveu, ceux qui n'auront aucune profession ny mestier, ny aucuns biens pour subsister ; qui ne pourront faire certifier de leurs bonnes vies et mœurs par personnes de probité, connues et dignes de foy, et qui seront de condition honneste.

De même, les hôpitaux ou les villes selon les cas, créent des emplois de « chasse-gueux », « chasse-coquins », « archers » ou « bedeaux » des pauvres. Pourtant l'enfermement, si l'on met à part le cas de l'Hôtel des Invalides qui parvient à limiter le nombre des anciens soldats mendiants, est largement un échec. Il y a une indigence évidente des forces de police chargées de la répression de la mendicité et du vagabondage. La maréchaussée, avant sa réforme de 1720, est peu efficace. Les hôpitaux généraux, qui vivent en particulier de rentes foncières, sont frappés par les crises économiques au moment où ils ont le plus besoin d'argent. L'enfermement ne s'attaquait pas vraiment aux racines économiques et sociales du paupérisme. Il y a, d'autre part, et manifestement, des résistances à l'enfermement. Des rixes accompagnent parfois les arrestations de mendiants.

Elles sont le fait d'artisans, de manœuvres, sans doute parce que ces catégories sociales peuvent être concurrencées par le travail bon marché des manufactures des hôpitaux généraux. Sans doute aussi parce que artisans et manœuvres ont le sentiment d'appartenir au même monde que ceux que l'on arrête. Mais ces explications ne rendent pas compte de tout. La présence dans ces rixes de laquais, à l'abri du souci du pain quotidien, de laquais parfois encouragés par leurs maîtres à rosser les « bedeaux » des pauvres, interpelle forcément. Goût de l'insoumission contre les représentants de l'autorité, certes, mais aussi forte persistance d'idées anciennes sur les pauvres et la pauvreté considérant la mendicité comme sacrée. Un texte anonyme, *Mémoire concernant les Pauvres qu'on appelle enfermez*, explique en partie l'échec d'un enfermement parisien de 1612 par l'attitude de « plusieurs personnes sans jugement ni raison, comme pages, laquais, palefreniers, valets de cuisine, pauvres manœuvres et ouvriers, battans et outrageans les sergents executants la dite police, et disant que c'estait offenser Dieu de chasser les pauvres¹⁷ ». Ajoutons que plusieurs textes officiels déplorent « la fausse compassion de ceux qui donnent l'aumône dans les rues », ou encore qu'à Amiens, où l'enfermement est partiellement réalisé à partir de 1636, un prédicateur impose à ses pénitents d'aller mendier pieds nus à travers la ville, provoquant, il est vrai, scandale chez certains¹⁸. À coup sûr, plusieurs attitudes à l'égard des pauvres coexistent. C'est sans doute ce qui explique que Vincent de Paul refuse de faire desservir l'hôpital général de Paris par les prêtres de la Mission « pour ne pas assez connaître si le Bon Dieu le veut ». Et c'est aussi ce qui explique la grande importance, dans l'éducation de la femme et de l'homme de l'époque classique, des traités sur l'aumône qui affirment le caractère obligatoire de celle-ci, « de précepte et non de conseil ». C'est enfin ce qui justifie à coup sûr ce sous-titre de chapitre d'une thèse récente consacrée aux magistrats bordelais : « entre charité privée et grand renfermement, un dilemme parlementaire »¹⁹.

Au-delà des résistances à l'enfermement, il faut surtout dire que d'autres secours aux pauvres subsistent ou se créent. Les distributions d'aumônes collectives, soit fondées, soit liées à enterrements, quarantaines, « bouts de l'an », sont attestées maintes fois dans les registres paroissiaux. Le réseau hospitalier est majoritairement constitué par de très petits établissements, les hôtels-Dieu qui datent du Moyen Âge et les hôpitaux généraux du XVII^e siècle

17 P. 249 de la réimpression du *Mémoire* par Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1^{re} série, t. XV, Paris, Beauvais, 1837.

18 P. Deyon, *Amiens capitale provinciale. Étude sur la société urbaine au XVII^e siècle*, Paris, Mouton, 1967, p. 413.

19 C. Le Mao, *Les Fortunes de Thémis. Vie des magistrats du Parlement de Bordeaux au Grand Siècle*, Bordeaux, FHSO, 2006, p. 322.

étant très minoritaires. Ce sont les petits hospices, qui jalonnent notamment les routes de pèlerinages, et qui recueillent les « passants », sans contrôle. Certes, la monarchie tente d'affecter leurs revenus à l'entretien des soldats invalides, puis, en 1693, de les réunir à de plus grands établissements, mais le résultat de ces mesures demeure limité.

Survivances se mêlent à créations. On le perçoit bien au travers de l'assistance à domicile, largement dans les mains de confréries. Celles-ci, qui furent parfois à l'origine des paroisses, demeurent symboles de solidarité. Dans les villes, certaines sont spécialisées, par exemple dans les secours aux prisonniers et aux condamnés. Le plus important est, cependant, la création de nouvelles confréries. La confrérie de charité née à Châtillon-les-Dombes en 1617 est un modèle pour ces nouvelles confréries. Mais sous l'influence des dévots, et notamment de la compagnie du Saint-Sacrement, des confréries de charité se multiplient dans les paroisses urbaines, Saint-Sulpice de Paris étant un autre modèle²⁰. De véritables réseaux se constituent ainsi. Ces confréries jouent le rôle de bureaux de charité. Leur succès est grand et contribue sans doute à infléchir la politique officielle d'enfermement. À partir des années 1680, en effet, Calloët-Querbrat est nommé avocat général des pauvres et, avec l'aide de missionnaires jésuites, crée des bureaux de charité dans les bourgs et, dans les villes, quelques Charités qui ressemblent encore un peu aux hôpitaux généraux²¹. Cette nouvelle manière de faire est une demi-reconnaissance de l'échec de l'enfermement et un retour vers des structures plus légères d'assistance.

Le service des pauvres doit également beaucoup à la multiplication des filles séculières dans la France du xvii^e siècle²². La réforme tridentine avait permis aux hommes, avec les clercs séculiers, de mener une vie consacrée tout en œuvrant dans le siècle. Il y avait une demande féminine comparable. François de Sales y avait répondu en créant la Visitation. Une rencontre avec l'archevêque de Lyon, monseigneur de Marquemont, le détourne de cette orientation et il introduit la clôture à la Visitation. Mais, parce que les dames de la Charité nées de la confrérie de 1617 ne sont pas toujours assez disponibles, Vincent de Paul, avec l'aide de Louise de Marillac, crée, en 1633, les filles de la Charité, donnant ainsi le modèle des filles séculières. Sur ce modèle, de très nombreuses congrégations féminines se fondent et l'un de leurs rôles est de procurer, pour la première fois, un personnel soignant stable aux hôtels-Dieu. Il y a là un élément de la réforme des hôtels-Dieu en ce siècle. Au siècle suivant, les filles séculières, vouées au

20 J.-P. Gutton, *Dévots et société au xvii^e siècle. Construire le ciel sur la terre*, Paris, Belin, 2004.

21 J.-P. Gutton, « Pauvreté, cultures et ordre social », Lyon, *Documents et mémoires*, n°3, 2006, p. 127-139.

22 M. Cl. Dinet-Lecomte, *Les Sœurs hospitalières en France aux xvii^e et xviii^e siècles. La charité en action*, Paris, Champion, 2005.

service des malades, permettront la naissance de la médecine d'observation, ancêtre de la médecine clinique. Les filles séculières étaient aussi enseignantes. Et comme les ordonnances royales et épiscopales interdiront les écoles mixtes, l'instruction des garçons est l'objet de différentes initiatives de Nicolas Barré, Charles Démia, Jean-Baptiste de la Salle notamment²³. Les écoles des pauvres constituent un sujet en soi, mais ne peuvent évidemment pas être séparées de l'histoire de l'assistance : elles entendent instruire, catéchiser mais aussi retirer du vagabondage.

On doit donc constater la multiplicité des œuvres en faveur des pauvres. Dans le cas français on a le sentiment que deux aspects seulement sont largement négligés. L'aide judiciaire est bien peu répandue en dépit de nombreux projets²⁴. De même la question du crédit populaire n'est pas réglée. On pense en ce XVII^e siècle à créer des monts-de-piété dont les exemples sont si proches dans les Pays-Bas espagnols ou dans le Comtat Venaissin. En 1611, Hugues Delestre, lieutenant civil au siège royal de Langres, soumet un vaste projet à Marie de Médicis²⁵. Les bénéfices du mont devront financer une maison de travail pour les pauvres valides et une maison de refuge pour les veuves, les orphelins, les prêtres pauvres. Ils permettront aussi de créer un séminaire, un grenier d'abondance, une caisse de rachat pour les captifs. Soumis aux États généraux de 1614 dans une forme pourtant modeste ce projet fut repoussé. En février 1626, un édit de Louis XIII n'est qu'une déclaration d'intention. D'autres auteurs, de Mayenne Turquet, Biset, du Noyer, Renaudot, Gerbier, proposent des plans qui n'ont point de suite. Seule la France méridionale et des villes du Nord annexées sont dotées de ce type d'institution.

Cette dernière carence stigmatise assez bien le relatif désintérêt pour les solutions économiques au paupérisme. Pourtant on commence à y prêter attention à partir des années 1680. Alors que se manifestent les premiers « arithméticiens politiques », on se préoccupe désormais de compter les pauvres. Dans *Méthode générale et facile pour faire le dénombrement des peuples* (1686), Vauban prévoit de compter à part les mendiants. Il le fait, en 1696, dans sa *Description géographique de l'élection de Vézelay*. De l'idée d'enquêter sur les pauvres, on passe à celle d'analyser le rôle de la société et de l'économie sur le paupérisme. Se multiplient alors des utopies, peut-être parce que l'exemple

23 B. Grosperin, *Les Petites Écoles sous l'Ancien Régime*, Rennes, 1984 demeure une excellente synthèse.

24 P. Frottier de La Messelière, *L'Assistance judiciaire (étude historique et pratique)*, Paris, Dalloz, 1941. Voir aussi notre mise au point sur le sujet dans les *Mélanges offerts au professeur Maurice Gresset*.

25 H. Delestre, *Le Premier Plant du Mont-de-Piété français consacré à Dieu*, Paris, 1611.

des réductions jésuites du Paraguay est connu. Point de pauvres dans les sociétés communistes des utopiens de Vairasse, Gabriel de Foigny ou Nicolas Gueudeville. Point de pauvres non plus dans la société dont le curé Meslier trace le plan dans ce que l'on appelle assez improprement son *Testament*. D'autres aspects de la société sont mis en cause par les réformateurs militaires, notamment le lien entre désertion et vagabondage. C'est plus encore le système fiscal qui est dénoncé comme chez Pierre de Boisguilbert (*Détail de la France*, 1695) ou Vauban (*Dîme royale*, 1707). Aussi bien commence-t-on à écrire que l'assistance doit être dans les mains de l'État puisque c'est la conduite de l'économie qui permettra de juguler le paupérisme. Les ouvrages de Cordemoy (*De la réformation de l'État*, 1691), de l'abbé Fleury, divers mémoires de Belesbat vont dans ce sens. Notons aussi qu'en ces temps qui sont ceux du transfert de ciel à terre de la notion de sécurité, l'idée de prévoyance, voire d'épargne, semble un remède à la pauvreté. Le système ancien des assurances commerciales peut être appliqué aux risques de maladie, vieillesse, invalidité. La création par Colbert en 1681 de la Caisse des Invalides de la Marine ouvrait de nouveaux horizons. L'*Essay on Projects* de Defoë, en 1697, aussi. Le XVIII^e siècle de la bienfaisance était en germe en cette fin du XVII^e siècle.

TABLE DES MATIÈRES

Jean-Marie Constant	
Préface	7
Francis Brumont	
Les élites paysannes	9
Stéphane Jettot	
Les logiques d'intégration au sein des élites sociales anglaises au XVII ^e siècle.....	33
Laurent Coste	
Les oligarchies municipales en France au XVII ^e siècle.....	55
Bartolomé Bennassar	
Les élites en Espagne au XVII ^e siècle (noblesse, clergé et villes)	77
Araceli Guillaume-Alonso	
L'Espagne de Philippe IV : Siècle d'Or des lettres et des arts dans une société en crise.....	89
Charles Mazouer	
Théâtre et société au XVII ^e siècle en France	107
Jean-Pierre Gutton	
L'assistance en France, en Angleterre et en Espagne au XVII ^e siècle.	121

